



01

ÉVOLUTION
INTERNATIONALE

Ces dernières années, la transformation indispensable des systèmes alimentaires pour les rendre plus sains, durables et justes a fait son entrée dans l'agenda international et suscité de nombreux débats dans les espaces de gouvernance mondiale. La propagation de l'épidémie COVID-19 et la crise alimentaire massive qui a balayé les continents ont clairement démontré l'urgence de la réforme. La destruction des écosystèmes et la perte de biodiversité, associées au système alimentaire industriel et à son mode de production, ont constitué un **terrain propice à l'apparition de zoonoses** telles que la COVID-19. Simultanément, la pandémie a mis en lumière les immenses inégalités inhérentes au système alimentaire industriel, ainsi que la dépendance et les multiples vulnérabilités qu'il génère. Il s'agit notamment d'une **vulnérabilité accrue au virus due à l'obésité et aux maladies non transmissibles (MNT)**, associées à la consommation d'aliments ultra-transformés, ainsi qu'aux maladies respiratoires causées par l'exposition aux produits agrochimiques.

Le **Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA)** a été l'espace international le plus important pour le débat politique sur la façon de transformer les systèmes alimentaires. Après quatre années de délibérations, le CSA a adopté le 10 février 2021 les **Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition (VGFSyN)**. La société civile et les mouvements sociaux participant au Mécanisme du CSA pour **la société civile et les peuples autochtones (MSC)** se sont activement engagés dans le processus dès le début, œuvrant à ce que les Directives reflètent les expériences et les solutions proposées par les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition, qui nourrissent en même temps la majorité de la population mondiale : les petit·e·s producteur·rice·s alimentaires, y compris les peuples autochtones, les travailleur·se·s et les femmes.

C'est donc avec une immense déception que nous constatons que les Directives sont loin de fournir une base substantielle pour la transformation du système alimentaire industriel dominant. Elles ne présentent pas d'analyse des lacunes du système alimentaire industriel, ni de vision claire sur la manière de surmonter ces problèmes. Le processus de négociation a été marqué par un intense jeu de pouvoir mené par les principaux pays agro-exportateurs défendant les intérêts de "leurs" sociétés transnationales. Il a été encore compliqué par le format et la méthodologie en ligne que le président du groupe de travail a appliqués aux négociations. **Le MSC a décidé de ne pas soutenir la diffusion ni la mise en œuvre des Directives**, et de s'engager uniquement dans le suivi critique de leur mise en œuvre et de leurs effets sur le terrain. Il se concentrera plutôt sur la promotion de **sa propre vision collective de la transformation des systèmes alimentaires**, qu'il a développée au cours du processus d'élaboration des Directives.

Les négociations du CSA sur l'agroécologie sont étroitement liées au processus des Directives VGFSyN et revêtent une importance capitale pour les mouvements sociaux et les organisations de la société civile participant au MSC. Le 4 juin 2021, elles se sont conclues par l'adoption des **Recommandations du CSA en matière de politiques - Approches agroécologiques et autres approches innovantes**. Le processus d'élaboration de ces recommandations a été beaucoup plus inclusif que pour les négociations relatives aux Directives VGFSyN, mais le manque de temps a constitué un défi majeur. Le résultat est loin d'être satisfaisant et contient

plusieurs recommandations problématiques (dont l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques). Le MSC doit encore décider d'approuver ou non les recommandations politiques.

Le MSC a également préparé son Rapport sur l'utilisation et l'application du Cadre d'Action du CSA pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition lors de Crises prolongées (Cadre d'Action FFA), et l'a présenté lors de la manifestation thématique mondiale organisée dans le cadre de la 47ème session plénière du CSA, qui s'est exceptionnellement tenue en février 2021. En partageant des réflexions de communautés affectées et d'organisations connexes sur la mise en œuvre et l'alignement du CFS-FFA sur les décisions politiques (ou l'absence de celles-ci), ainsi que sur les principaux obstacles à son utilisation et à sa mise en œuvre, entre autres, le rapport vise à compléter l'évaluation par le CSA de la mise en œuvre du CFS-FFA.

En septembre 2021, le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires se tiendra à New York, tandis qu'un pré-sommet est prévu du 26 au 28 juillet à Rome. Selon les organisateurs, le Sommet vise à lancer "de nouvelles mesures audacieuses pour progresser dans la réalisation de chacun des 17 objectifs de développement durable, qui dépendent tous à des degrés divers de la mise en place de systèmes alimentaires plus sains, plus durables et équitables". Le sommet a fait l'objet de critiques sévères de la part de la société civile, des mouvements sociaux, du monde universitaire et des experts des droits humains des Nations unies depuis le début des préparatifs, à commencer par la nomination par le Secrétaire général des Nations unies d'Agnes Kalibata, présidente de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), comme envoyée spéciale chargée de diriger les préparatifs du sommet. D'autres questions ont été soulevées, telles que le manque de transparence entourant le Sommet, la prédominance des intérêts des entreprises, l'absence de référence au cadre des droits humains, et l'accent mis sur les approches technologiques au détriment des approches humaines, telles que l'agroécologie.

Le CSA, en dépit de son rôle d'organe intergouvernemental principal et le plus inclusif pour discuter de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition, continue d'être marginalisé dans les préparatifs du Sommet. Pendant ce temps, les organisations de la société civile sont triées sur le volet au lieu d'être engagées par le biais de plateformes établies, telles que le MSC, qui canalisent déjà les voix des petit·e·s producteur·rice·s alimentaires et des autres personnes touchées par la faim et la malnutrition. Par conséquent, les OSC et les organisations populaires impliquées dans le MSC ont décidé d'organiser leur propre processus pour contester le Sommet.

Une première réunion mondiale s'est tenue en décembre 2020 avec plus de 100 participant·e·s, et un contre-événement de trois jours au Pré-Sommet se tiendra du 25 au 27 juillet. Le processus de convergence vise à faire progresser les droits humains et la souveraineté alimentaire, à démanteler le pouvoir des entreprises et à démocratiser les institutions publiques et le multilatéralisme dans le cadre de la construction et du renforcement de systèmes alimentaires véritablement durables, sains et justes. Les principales demandes du MSC concernant les

conditions de sa participation au Sommet, présentées dans une lettre signée par plus de 200 organisations et adressée au président du CSA en mars 2021, n'ont pas été satisfaites, malgré des réunions entre le MSC et les dirigeants du Sommet. Dans les faits, le cours du Sommet ne change pas de direction.

L'annonce du partenariat entre la FAO et Crop Life International, une association commerciale qui représente les intérêts des fabricants de pesticides, a suscité un autre tollé public concernant la mainmise des entreprises sur les institutions des Nations unies. Ce partenariat introduit des conflits d'intérêts institutionnels majeurs au sein de la FAO, dont la mission est de servir les populations rurales et de protéger l'environnement et, plus largement, en tant qu'agence des Nations unies, de promouvoir les droits humains. Une large alliance d'organisations de la société civile a exhorté la FAO à mettre fin à ce partenariat.

L'influence des entreprises sur l'ONU s'est également renforcée, quoique de manière plus subtile, par la création récente d'un nouvel organe de l'ONU, UN Nutrition. Avec l'objectif déclaré de renforcer la coordination et la collaboration inter-agences pour la nutrition aux niveaux mondial et national, UN Nutrition, qui a virtuellement ouvert ses portes en janvier 2021, est né de la fusion entre l'ancien Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition (UNSCN) et le Réseau des Nations Unies pour SUN. Par cette fusion, l'ONU institutionnalise SUN, un organisme "multipartite" qui promeut des solutions basées sur le marché et des partenariats avec le secteur privé dans la lutte contre la malnutrition. Les membres du SUN issus de l'industrie alimentaire et de l'agroalimentaire sont ainsi indirectement promus au rang de partenaires privilégiés de l'ONU dans la lutte contre la malnutrition, tout en négligeant les conflits d'intérêts inhérents que cela entraîne pour les agences de l'ONU et les États membres concernés.

Du 26 au 30 octobre 2020, la sixième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur **les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'Homme** (OEIGWG) s'est tenue pour négocier le 2ème projet du Traité sur les sociétés transnationales. Les négociations, résultat de décennies de campagne de la société civile, seront cruciales, car il s'agit de combler une lacune majeure dans la protection internationale des droits humains vis-à-vis des actions des entreprises. Bien que seuls quelques participant-e-s de la société civile aient pu se joindre à la réunion en raison des restrictions imposées par le COVID-19, une pré-session animée et des échanges quotidiens en ligne en tête-à-tête ont eu lieu entre les différents mouvements mondiaux de défense des traités impliqués dans le processus (Treaty Alliance, Global Campaign, Feminists for a Binding Treaty, etc.).¹

1 N.d.T. : Les noms des mouvements sont indiqués en anglais afin de faciliter des recherches sur internet. Leurs noms en français (L'Alliance pour un traité contraignant, la Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à leur impunité) étant moins usités et les sites des mouvements ne fournissant pas toute l'information en français.

Le **Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)** a poursuivi ses travaux visant à fournir des orientations aux États concernant la mise en œuvre des droits des paysan-ne-s et des peuples autochtones sur les semences ("droits des agriculteurs"). Le Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) a dressé un inventaire des mesures existantes en faveur de ces droits et présentera une série de recommandations lors de la réunion de l'organe directeur du TIRPAA fin 2021. Les représentants des organisations de paysan-ne-s et de peuples autochtones au sein du AHTEG ont souligné la nécessité de mesures juridiques soutenant les systèmes de semences paysannes et protégeant leurs droits contre les droits de propriété intellectuelle et les technologies émergentes.

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les États négocient actuellement un nouveau **cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après-2020** afin de mettre un terme à la perte rapide de cette ressource fondamentale. Le CMB est destiné à guider la mise en œuvre de la Convention, y compris dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, et les organisations de petit-e-s producteur-ric-e-s alimentaires et d'autres organisations de la société civile font pression pour l'inclusion de l'agroécologie comme stratégie centrale à cet égard. En raison de la pandémie de COVID-19, les négociations se sont déroulées dans un format virtuel, ce qui soulève de sérieuses questions d'inégalité de traitement concernant la participation des détenteur-ric-e-s de droits ainsi que des gouvernements du Sud.

En juillet 2020, la **Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples** a lancé publiquement les Lignes directrices sur le droit à l'eau, qu'elle avait adoptées un an plus tôt lors de sa 26ème session extraordinaire à

Banjul, en Gambie. Les Lignes directrices visent à aider les États parties à se conformer à leurs obligations en vertu de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) en matière de droit à l'eau.

Elles appellent les États à développer des stratégies intégrées pour poursuivre la pleine réalisation du droit à l'eau et des droits humains connexes, tels que les droits à l'alimentation, à la santé et aux moyens de subsistance. Les Lignes directrices soulignent l'obligation de réglementer les entreprises afin de prévenir les impacts négatifs sur le droit à l'eau des populations et de garantir des recours efficaces en cas de violation. En outre, elles soulignent l'importance de la participation des communautés à la gestion des sources d'eau et accordent une attention particulière aux mesures visant à lutter contre la discrimination et à garantir le droit à l'eau des groupes marginalisés et défavorisés.



Le 1er mai 2020, le **nouveau Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation**, Michael Fakhri, a pris ses fonctions. Son **premier rapport thématique**, présenté à l'Assemblée générale en juillet 2020, porte sur le droit à l'alimentation dans le contexte du droit et de la politique du commerce international. Dans le **second rapport**, présenté au Conseil des droits de l'Homme lors de sa 46ème session (février-mars 2021), il expose l'orientation, la vision et les priorités de son mandat : la pandémie de COVID-19 et la crise de la faim, les systèmes alimentaires et la gouvernance mondiale, les semences et les droits des agriculteur·rice·s, et le droit à l'alimentation dans les conflits armés et les crises prolongées.

Le travail du **Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU** sur une observation générale sur la terre a été retardé en raison de capacités limitées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le projet devrait être publié plus tard cette année (2021).